Règlement Général de l'événement

Nordic Trans' Trièves 2014

1. DEFINITION

1.1. Toute personne prenant part à cette manifestation est censée connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.2. La seule autorité compétente sera celle du comité d'organisation pour l'application du présent règlement.

1.3. Le programme de cette manifestation de randonnée nordique sous la marque Nordic Trans'Trièves est ouvert aux professionnels de la randonnée comme aux amateurs.

1.4. Cet évènement est une manifestation sportive sans classement ; elle ne propose pas de chronomètre, de podium, ni de prix, lot ou gain.

2. PARTICIPATION

2.1. Les participants doivent être en possession d'une assurance en responsabilité civile.

2.2. L'activité des participants individuels est encadrée par des professionnels, diplômés et assurés.

2.3. La manifestation est ouverte aux clubs de randonnée disposant d'une section « Marche Nordique » ; ceux-ci doivent organiser leur participation avec leurs prérogatives habituelles. En particulier, leurs participants doivent être encadrés par les animateurs reconnus compétents par la fédération à laquelle est affilié le club. De même, c'est le président du club qui est responsable de la compétence de l'animateur breveté.

2.4. La manifestation est ouverte aux mineurs de plus de 14 ans, accompagnés d'au moins un adulte, parent ou autre responsable légal. Les participants mineurs non accompagnés doivent présenter une autorisation parentale.

2.5. La participation d'animaux domestiques est interdite

2.6. Le comité d'organisation est seul juge d'un éventuel refus d'inscription. Il n'a pas à justifier de sa décision.

2.7. Le nombre de participants inscrits est limité à 150.

3. PARCOURS

3.1. Les participants doivent impérativement respecter l'itinéraire prévu, en se servant des éléments fournis par l'organisateur, et le balisage en place (PDIPR).

3.2. Tout participant, ou groupe avec son responsable, quittant le parcours, n'est plus considéré comme participant à l'évènement. La responsabilité de l'organisateur est alors entièrement dégagée.
Tout participant individuel quittant son groupe n'est plus sous la responsabilité de l'encadrant de son groupe.
Toute personne quittant le parcours devra assurer son propre acheminement vers les lieux de rendez-vous existants, notamment pour les retours vers les gares et/ou les véhicules personnels.

3.3. Il est interdit à tout véhicule, motorisé ou non, n'appartenant pas à l'organisation de suivre un ou des participants.

4. INSCRIPTION

4.1 En ligne
4.1.1. L'inscription en ligne est la seule possible. Elle est simple et directe à partir de la page « Inscription » du site http://www.nordictrieves.com/. **Vous devez disposer d'une adresse électronique.**

4.1.2. Vous réglez votre inscription en ligne avec votre carte bancaire (système sécurisé 3DSecure) ; vous avez aussi la possibilité, une fois votre inscription en ligne réalisée, de faire parvenir votre règlement par chèque.

4.1.3. Pour les règlements en ligne, le délai d'enregistrement des inscriptions est de 4 jours ouvrés avant la manifestation. En deçà de ces 6 jours, il est nécessaire de prendre contact avec l'organisation pour s'assurer de la possibilité d'inscription.

4.2. Règlement par chèque
4.2.1. Pour les règlements par courrier : seule la réception du règlement par chèque bancaire valide l'inscription. L'ordre de paiement doit être libellé à l'ordre de Trièves Tourisme, Place de la Mairie - 38710 MENS.

4.2.2. Le délai d'enregistrement des inscriptions réglées par chèque est de 8 jours ouvrés avant la date de la manifestation.
En deçà de ces 8 jours, il est nécessaire de prendre contact avec l'organisation pour s'assurer de la possibilité d'inscription.

4.3 Annulation et remboursement
4.3.1. Les frais d'inscription sont remboursés (hors frais de transaction Internet) si et seulement si le participant a souscrit à «l'Assurance Annulation» (4 €) en même temps que son inscription.
Il devra faire part de son dédit par lettre ou par email au minimum 10 jours avant la date de la manifestation.
En deçà des 10 jours et jusqu'à la veille de l'épreuve le candidat devra présenter un certificat médical contre-indiquant la pratique de la marche, ou certificat de décès d'un proche pour prétendre au remboursement de ses frais d'inscription. L'épreuve passée, aucun remboursement ne sera effectué.
Si le candidat n'a pas souscrit à l'assurance annulation, il ne peut prétendre à un quelconque remboursement.

4.4. Confirmation d'inscription
Aucune confirmation écrite ne sera expédiée. Votre règlement par carte bancaire génère automatiquement la confirmation d'inscription (après validation du paiement par le service sécurisé). Si vous réglez par chèque, nous vous ferons parvenir un message électronique de confirmation après sa réception et son traitement.

4.5. Frais d'inscription
Inscription : se reporter à la page Internet de l'évènement, et aux documents de communication.
Assurance Annulation : 4 €

5. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

5.1. Le contrôle administratif des participants se déroule le matin, à l'accueil.

5.2. L'inscription préalable est obligatoire pour participer.

5.3. Un participant est considéré comme régulièrement inscrit lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement en ligne et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

5.4. Chaque participant devra présenter à l'accueil sa pièce d'identité. Le comité d'organisation lui remettra éventuellement un badge, qu'il devra porter de manière visible toute la durée de la manifestation.

5.5. Les candidats non inscrits peuvent se présenter au contrôle administratif dès l'ouverture. En cas de surnombre, ils pourront figurer sur une liste d'attente. Un appel des non inscrits figurant sur la liste d'attente sera fait à la clôture des contrôles administratifs afin de remplacer les absents.

6. EQUIPEMENT

6.1. Le participant doit être équipé de chaussures appropriées, ainsi que de vêtements adaptés aux conditions climatiques.

6.2. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la dégradation, bris ou vol du matériel personnel des participants, y compris le matériel spécifique nécessaire à la pratique de la Marche Nordique.

6.3. Les participants sont seuls responsables de la fiabilité de leur matériel et équipement.

7. OBLIGATIONS DE SPORTIVITE ET ECOENVIRONNEMENTALES

7.1. Le comité d'organisation attire l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer.

7.2. Le participant s'engage à s'abstenir de tout comportement irrespectueux ou agressif envers quiconque, et à respecter les consignes de sécurité et les instructions données par l'encadrant.

7.3. Le participant s'oblige à respecter la faune et la flore ainsi que la propriété d'autrui.
Tout manquement à ces obligations ne saurait engager la responsabilité de l'association Trièves Tourisme.

8. DROITS D'IMAGE

8.1 Tout participant qui prend part à la manifestation autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

8.2 Les professionnels des médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de Trièves Tourisme.

9. GENERALITES

9.1. Sécurité et Assistance : cette manifestation n'est pas une compétition ; itinérante, elle emprunte le réseau des sentiers balisés, et bénéficie donc des services de secours de la protection civile habituels. La couverture téléphonique est bonne tout au long du parcours. Les instructeurs, encadrant les participants individuels, sont détenteurs d'un brevet de secouriste.

9.2. Trièves Tourisme est responsable de l'organisation des randonnées. Chaque participant est sous sa propre responsabilité avant l'accueil en gare, de l'arrivée de la randonnée à Mens au départ en randonnée le lendemain matin, puis après l'arrivée en gare de Clelles.

9.3. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 Janvier, 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles que vous nous avez communiquées. Pour ce faire, vous pouvez nous envoyer un email à l'adresse : ca@trieves-tourisme.fr ou nous écrire à : Trièves Tourisme, Place de la Mairie - 38710 MENS.

- Copyright Trièves Tourisme 2014 -

TRIEVES Tourisme – Place de la mairie - 38710 MENS

N° Siret 39081760900030 - ca@trieves-tourisme.fr